

L'immolation des infidèles fait partie de la charia

Après les tueries de Charlie Hebdo et du hyper cacher, que va-t-elle trouver comme argument, la pensée dominante de France pour disculper l'islam, au moment où les adeptes du califat ont exécuté le pilote jordanien Maaz Al-Kassasbeh en le brûlant vif?

Et pourquoi les théologiens de l'Etat Islamique, ont-ils décrété cette fatwa de mise à mort du pilote jordanien avec le feu de l'enfer ?

Pourquoi l'état islamique, a-t-il diffusé la vidéo intitulée, « chifaou essoudour (les cœurs apaisés) », montrant l'immolation de Maaz Al-Kassasbeh ?

Quel rapport cette vidéo a-t-elle avec l'islam ?

Y-a-il dans le coran et la sunna des textes qui légitiment la crucifixion ou l'immolation ?

La représentation de l'islam voulu par Allah et son apôtre, n'est-elle pas truffée par des oukases qui encouragent à commettre des atrocités pour s'imposer.

Ces questions trouvent leurs réponses dans le coran et la sunna.

Il y a péril en la demeure mais ceux qui croient détenir la vérité ici-bas et dans l'au-delà persistent dans l'erreur. Ils refusent de se regarder dans un miroir. Ils refusent d'avouer qu'ils se sont trompés et de faire leur mea-culpa.

Sordides sont leurs arguments pour passer sous silence les horreurs commis au nom d'Allah et de son Apôtre. Que leur faut-il de plus pour qu'ils ouvrent les yeux et qu'ils cessent leur politique de l'autruche ? Car dans le cas contraire, le suicide de la France sera programmé tôt ou tard.

Alors, un jour ou l'autre, ils devront répondre devant le tribunal de l'histoire de leur complicité avec la barbarie du Dieu de la Mecque. Car instrumentaliser à outrance le slogan,

pas d'amalgame et l'islam n'est pas l'islamisme, ne disculpe pas la religion de paix et d'amour qui est mouillée jusqu'au cou jusqu'à preuve du contraire.

Prétendre que l'islam n'est pas responsable des tueries qui se déroulent un peu partout à travers le monde, est une faute morale grave. Accepter cette idée, c'est comme absoudre les crimes du nazisme, du fascisme, du communisme et de l'esclavage qui ont pour origine idéologique la négation et la destruction de l'autre, de celui qui est différent. Et l'islam, n'est-il pas assis sur la même idéologie mortifère ? Le coran, n'ordonne-t-il pas de combattre ceux qui ne croient pas en Allah et son Envoyé ? C'est-à-dire les non musulmans (kouffars) et les apostats (mourthadines).

Et qui peut nier de nos jours que l'islam ne transporte-t-il pas dans ses bagages, le chaos et la haine de l'autre ? Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les territoires où il règne en maître absolu pour s'en apercevoir. L'exécution du pilote jordanien Maaz Al-Kassasbeh par immolation est prévue par les textes de l'islam quoi qu'en pensent les musulmans et les idiots utiles. Pour le calife Ibrahim, le pilote jordanien est le symbole de l'apostasie. En s'alliant avec la coalition internationale dont le chef de file n'est autre que la première puissance militaire du monde (les Etats Unis qui sont des croisés ennemis de l'islam), la Jordanie est dans le collimateur de l'Etat islamique. Et de ce fait, les pilotes musulmans qui participent au bombardement des positions de Daech en Syrie et en Irak sont devenus des hérétiques que la jurisprudence islamique (fiqh) condamnent à la potence.

En conséquence, tous les musulmans qui se sont alliés aux Occidentaux infidèles contre le Calife de l'état islamique sont devenus des apostats et doivent répondre de leurs crimes par une mise à mort, soit par crucifixion, soit par bûcher.

Et on comprend mieux la position de la Turquie d'Erdogan dans l'affaire de Kobané, la ville martyre kurde...

Que prévoit le coran sur le sort réservé aux apostats ?

Dans la sourate 5 verset 33, il est écrit :

« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement. »

Et dans la sourate 47, verset 4, il est écrit aussi :

« Lorsque vous rencontrez au combat ceux qui ont mécru, frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est la libération, soit la rançon, jusqu'à la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions. »

La mise à mort par le feu d'un apostat est conforme aux recommandations coraniques. Et tous ceux qui s'offusquent de cette atrocité, ont du mal à comprendre le coran et la sunna. Ou bien, ne font-ils pas de la dissimulation ou de l'enfumage ?

Pour l'islam, celui qui se ligue contre lui devient un hérétique et sa punition est le châtement suprême. Et le torturer atrocement avant sa mort, est la sanction, la mieux appropriée pour exalter les musulmans à se lancer dans le sentier d'Allah afin de terroriser leurs ennemis et d'apaiser leurs cœurs troublés. Ou plutôt les conditionner à la barbarie!

La sentence de la punition doit être équivalente aux torts subis par les musulmans. Et dans le cas du pilote jordanien, Maaz Al-Kassasbeh, son exécution par le feu dans une cage, répond aux prescriptions coraniques.

En bombardant les positions de l'état islamique, Maaz Al-Kassasbeh a répandu en terre musulmane la discorde, le chaos et la désolation, alors sa mort par immolation est amplement justifiée, selon la tradition islamique.

Dans le coran, il y a plusieurs versets qui fixent les sanctions (al-hudûd) pour les apostats et les infidèles qui

agressent les musulmans.

Dans la sourate 2, verset 194, il est mentionné : « *Le mois sacré pour le mois sacré. Le talion s'applique à toutes choses sacrées. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.* »

Dans la sourate 8, versets 57, il est écrit :

« *Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtement de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.* »

Maaz Al-Kassasbeh fut assassiné par le feu en référence à ce verset pour que la terreur s'installe dans les esprits et les cœurs des autres pilotes qui participent à la coalition internationale contre l'ISIS (Daech).

En brûlant vif le pilote jordanien et en médiatisant son exécution macabre, les stratèges de l'état islamique veulent que la peur change de camp et prouver qu'Allah est avec eux. Par des vidéos savamment montées, ils tiennent à terroriser leurs adversaires conformément aux prescriptions coraniques.

Dans la sourate 9, verset 14, il est écrit pour encourager les musulmans à lutter sans répit contre les mécréants et à apaiser leurs cœurs malades : « *Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant.* »

D'après Allah, c'est par la cruauté que les musulmans soigneront le doute qui ronge leur poitrine.

Dans la sourate 16, verset 126, Allah demande à son Envoyé d'infliger à ses agresseurs une punition égale aux torts qu'il a subis : « *Et si vous punissez, infligez à l'agresseur une punition égale au tort qu'il vous a fait...* »

Pour les djihadistes nihilistes de Daech, Maaz Al-Kassasbeh a provoqué des incendies et des morts, en lançant des missiles sur Rakka, alors en retour, il doit mourir par le feu de l'enfer qu'il a allumé, lui-même.

Pour le calife Ibrahim, il suit pas à pas le beau modèle de Médine, son ancêtre, c'est aussi simple que ça.

Dans la sunna, la mise à mort par le feu de l'enfer, est-elle prévue ?

Selon Sahih Bukhari, Mahomet a dit : *« j'irai brûler les musulmans qui abandonnent la prière dans leurs maisons. »*

L'imam Abu Daoud As-Sejestani, un des théologiens qui a mémorisé des hadiths de Mahomet au IX siècles, a rapporté : *« Des gens avaient pris les chameaux du prophète, les avaient montés et avaient apostasié. Il avait envoyé à leurs trousseaux des musulmans qu'ils les avaient pris ramenés à Médine. Quand l'Apôtre d'Allah eut coupé les pieds et les mains de ceux qui avaient volé ses chameaux et qu'il leur eut enlevé les yeux avec des clous chauffés au feu, Allah le gronda et lui révéla la punition de ceux qui font la guerre à Allah et son prophète et qui les affrontent avec toutes leurs forces pour semer la discorde sur la terre : l'exécution ou la crucifixion. »*

Cette punition est mentionnée dans la sourate 5, verset 33.

Chers lecteurs et lectrices de Riposte laïque, c'est à vous d'apprécier les faits et gestes du beau modèle de Médine.

Selon sahih Muslim, l'envoyé d'Allah a dit : *« Celui qui change de religion, tuez-le. »*

Pour Daech, le pilote jordanien est un apostat, et selon la jurisprudence islamique (fiqh) sa mise à mort par le feu est licite.

La sentence par immolation n'est pas une nouveauté en islam. Après la mort de Mahomet qui avait instauré cette pratique, son successeur le premier calife bien guidé Abu Bakr l'avait utilisé à son tour. Il avait notamment brûlé vif un certain Al-Fuja'ah As-Sulamy. De même qu'il avait ordonné à Khalid Ibn Al-Walid (Seïf Al-Islam, le glaive de l'islam) de soumettre certaines tribus des environs de Médine qui avaient refusé de payer la zakât (l'aumône). Alors ce général musulman sans foi, ni loi mit fin à cette révolte contre la zakat en envoyant les insurgés au bûcher.

Le quatrième calife bien guidé Ali avait expérimenté lui-aussi l'immolation contre les hérétiques.

Durant le règne des quatre califes bien 'guidés', beaucoup d'homosexuels connurent la mort atroce par le feu.

L'exécution par immolation pour les apostats est recommandée par le hanafisme ainsi que par le shaféisme (deux des quatre écoles du sunnisme).

L'imam ibn Taymiyya avait développé à son tour dans ses nombreux ouvrages du fiqh cette pratique atroce de mise à mort des apostats par le feu.

Les mutazilites (ou rationalistes musulmans) du VII au XII siècles furent persécutés et réduits au silence par le feu du bûcher, à l'exemple de : Djab Ibn Dhiram, Ibn Al Muqaffa, Ibn Abi-Awja, Salih Ben Abd-Al-Quddus, Hammad Ajrad, et bien d'autres. Mais le plus célèbre fut sans doute Mansur Al-Hallaj qui fut supplicié à mort avant d'être jeté dans un brasier sur la place centrale de Bagdad en 922 sous le règne des Abbassides.

Le grand mufti de la mosquée d'Al Azhar, le cheikh Tayeb a excommunié les terroristes de Daech, en décrétant une fatwa où il exige que ces derniers soient tués, crucifiés ou bien amputés de leur main et de leur jambe opposées.

Pourtant, ce grand dignitaire religieux a refusé il y a de cela quelques temps de prononcer une fatwa mettant à nu les pratiques du calife Ibrahim et de ses acolytes.

Quel revirement en si peu de temps. Mille fois bravo, à ce cheikh sans peur et reproche pour son courage et son double discours.

Avant l'assassinat du pilote jordanien, ce grand mufti d'Al-Azhar a refusé d'excommunier ces hordes islamiques, car selon lui, ils demeurent des musulmans tant qu'ils n'auront pas renoncé à la chahada. Maintenant, il est pris en flagrant délit de mensonge.

Pour édicter sa fatwa d'apostasie du calife Al Bagdadi et de ses ouailles, il s'est appuyé sur les mêmes arguments religieux qui ont permis l'assassinat de Maaz Al-Kassasbeh notamment le verset 33 de la sourate 5.

Quelle coïncidence!

Ce cheikh prend les non musulmans pour des abrutis incultes.

Peut-on continuer à dire que la mosquée d'Al Azhar prône un islam apaisé après la fatwa sordide et cruelle de son recteur,

le cheikh Tayeb ?

On chasse le naturel, il revient au galop, et c'est ça l'islam.

Finalement, il n'y a qu'un seul et unique islam mais pour l'imposer au reste du monde, les musulmans empruntent des chemins différents et emploient des manœuvres de diversion afin d'arriver au même but.

Qui prétend encore que l'islam n'est pas barbare, après cette tragédie islamique ? Qui peut croire encore aux paroles des dignitaires religieux de l'islam dont la construction intellectuelle est basée sur le mensonge et la fourberie ?

Et quel est le bon islam, celui de la Mecque, d'Al-Azhar, de Najaf, de Qom, ou bien celui de Rakka ? Qu'on nous le dise une fois pour toutes.

Et quoi dire devant la rapidité de l'application de la loi du talion islamique par la Jordanie ?

La pendaison de Sadija Al-Richaoui et de Ziad karbouli, ces deux terroristes islamiques qui ont été condamnés à la peine capitale depuis dix ans par la justice jordanienne, après l'assassinat par le feu de Maaz-Al-Kassasbeh, ne signifie-t-il pas qu'en terre d'islam, la dignité humaine et les droits de l'homme sont bafoués et qu'ils sont agités uniquement pour cacher les apparences, ce n'est qu'un vernis de circonstance mais que la charia reste la référence ? Et on ose nous présenter la Jordanie comme un état moderne. De qui se moque-t-on ?

Hamdane Ammar